

PRÉAMBULE

À la suite de la mise à jour de la politique LCB/FT en 2019, les données KYC nécessaires ont été collectées auprès des partenaires existants. Une campagne de mise à jour et de collecte systématique est en cours depuis 2020. Aucune nouvelle relation d'affaires n'est établie sans la réception du formulaire KYC/LCB-FT dûment renseigné.

Le présent audit a pour objectif d'évaluer l'efficacité du dispositif de conformité LCB/FT/FP de la NASR-SA, à la lumière des **nouvelles exigences réglementaires introduites en 2024-2025** et des **données de collecte KYC 2025**.

1. MISE À JOUR DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET IMPACTS

Le cadre régissant la LCB/FT/FPA a significativement évolué, imposant des adaptations majeures à notre dispositif :

- **Évaluations Nationales des Risques (ENR) 2024** : Publication des rapports d'évaluation des risques pour le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme **et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (FP)**. Le secteur de l'assurance est évalué à un risque « **relativement faible** ». *Notre politique et notre approche basée sur les risques (ABR) ont été mises à jour pour en tenir compte.*
- **Circulaire N°09/2025 de la BCM** : Renforce l'obligation d'adopter une **Approche Basée sur les Risques (ABR)** documentée et de se conformer aux résultats des ENR 2024.
- **Principes directeurs du CNLT (Comité National de Lutte contre le Terrorisme)** : Instaurent des **obligations opérationnelles strictes** concernant la mise en œuvre des sanctions financières ciblées (gel des avoirs), avec des vérifications quotidiennes des listes et des procédures de reporting contraignantes (délai de 24h). Ces exigences ont été intégrées dans notre **Annexe C** et la **procédure KYC révisée**.
- **Listes de sanctions** : Conformément aux Principes directeurs du CNLT et aux résolutions de l'ONU, la vérification systématique des partenaires contre les listes de sanctions nationales et onusiennes (notamment Corée du Nord, Iran) est désormais une **étape obligatoire du processus KYC**.

2. AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE : POINTS VALIDÉS ET ÉCARTS IDENTIFIÉS

2.1. Collecte et exhaustivité des données KYC (État des lieux 2025)

GLOBAL			
TOTAL	134	RELATIONS D'AFFAIRES DECLARÉES PAR LES 3 DIRECTIONS	
À jour	75	FORMULAIRES Á JOUR D'APRÈS RÉFÉRENTS	
En attente	53	FORMULAIRES SOUMIS EN ATTENTE DE RÉPONSE	
Non soumis	5	FORMULAIRES NON SOUMIS	
Taux de soumission	96%	CIBLE	100%
Infos KYC à jour	56%	CIBLE	70%
Pour fin T2/2026			

DAF		DS		DTC	
TOTAL	27	TOTAL	42	TOTAL	65
FOURNISSEURS	27	STRUCTURES MEDICALES	34	ASSURÉS	56
0	0			RÉASSUREURS	9
0	0				
À jour	11	À jour	22	À jour	42
En attente	12	En attente	20	En attente	21
Non soumis	4	Non soumis	0	Non soumis	1
Taux de soumission	85%	Taux de soumission	100%	Taux de soumission	98%
KYC á jour	41%	KYC á jour	52%	KYC á jour	65%

- **État** : Sur 134 relations d'affaires déclarées, 129 formulaires ont été soumis (**taux de soumission de 96%**, proche de la cible de 100%). Cependant, seulement 75 formulaires sont à jour selon les référents (**taux de mise à jour de 56%**, en deçà de la nouvelle cible de 70%).
- **Analyse des Résultats 2025 vs. 2024**
 - **Progrès majeurs** :
 - **Taux de soumission global** : Passé de **61% à 96%**, approchant l'objectif de 100%. Le nombre de formulaires non soumis est réduit à seulement **5** (contre 62).
 - **Centralisation/Documentation** : L'accès aux formulaires est résolu, avec un recensement clair par direction.
 - **Défis persistants / Nouveaux objectifs** :
 - **Qualité des KYC (Objectif principal)** : Le taux d'informations KYC à jour (**56%**) est en nette progression (20% en 2024) et atteint la cible fixée de 50%. La nouvelle cible de **70%** pour fin T2/2026 est nécessaire pour renforcer le dispositif. C'est le principal axe d'amélioration.

- **DAF** : Un taux de mise à jour à **41%** et 4 formulaires non soumis.
Les services autres que ceux de la DAF qui sont en contact avec les partenaires (fournisseurs) dont les formulaires ne sont pas à jour doivent être saisis pour régulariser ces situations (Exemple : Informatique/CCED pour les prestataires IT comme « Ingenius »)
- **Dossiers "En attente"** : **53 formulaires** sont en attente de réponse des partenaires.
- **Action requise** :
 - Continuer les efforts de relance ciblée et dirigée par les Référents, avec un suivi mensuel par le Responsable LCB/FT/FP. Les Référents doivent s'assurer que tous les partenaires sont concernés (Réassureurs, Courtiers, Clients/Assurés, Bénéficiaires d'indemnisation, Fournisseurs, etc.)

2.2. Qualité, stockage et durée de conservation

- **Validé** : Les données collectées via le formulaire révisé sont conformes. Le stockage numérique centralisé sur le poste du Référent LCB/FT/FP est effectif.
- **Nouvelle exigence (Écart potentiel)** : La **preuve de la vérification des listes de sanctions** pour chaque partenaire doit désormais être documentée et archivée avec le dossier KYC. Cette pratique doit être généralisée et auditée.

2.3. Mise en œuvre de l'Approche Basée sur les Risques (ABR) et gestion des risques spécifiques

- **Personnes Politiquement Exposées (PPE)** : La procédure de contrôle des PPE est établie. La difficulté d'obtention de la liste officielle des PPR est notée, mais ne dispense pas d'une vigilance proactive basée sur la déclaration du client et la connaissance de son profil.
- **Nouveau risque FP et sanctions ciblées (Écart majeur à combler)** : Le dispositif de **vérification quotidienne des listes de sanctions** et la **procédure de gel des avoirs** (Annexe C) viennent d'être formalisés. Leur mise en œuvre opérationnelle, la formation associée et leur intégration dans les processus métier (souscription, sinistre) constituent la **priorité absolue pour 2025-2026**. Aucun cas de gel n'a été à déclarer à ce jour.
- **Pays à risque** : La liste des pays à surveiller doit être étendue au-delà de la « liste noire du GAFI » pour inclure les **pays sous sanctions onusiennes pour prolifération** (ex : Corée du Nord, Iran), comme exigé par les Principes directeurs du CNLT.

2.4. Formation et sensibilisation

- **Validé** : Une sensibilisation interne aux procédures LCB/FT existe.
- **Écart/Recommandation forte** : Des **formations spécifiques** doivent être planifiées pour le personnel concerné sur les **nouvelles thématiques** : **FP, procédures de gel des avoirs, vérification des listes de sanctions, et Approche Basée sur les Risques**.

3. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION 2025-2026

N°	Action / Recommandation	Responsable	Échéance	Statut
1	Mise à jour de la politique interne LCB/FT/FP et autres annexes et procédures pertinentes y compris ABR (Approche Basée sur le Risque)	CJ Resp. LCB/FT/FP	T4 2025/T1 2026	Terminé
	Création de l'Annexe C : Procédure de gel des avoirs et vérification des sanctions (incluant liens des listes CNLT/ONU).			Terminé
	Mise à jour de la Procédure d'Audit et de Collecte KYC (intégration ABR et vérification sanctions).			Terminé
	Révision du Formulaire KYC/LCB/FT/FP pour les entreprises (ajout Bénéficiaire Effectif, déclarations sanctions/PPE).			Terminé
2	Poursuivre la campagne d'envoi de formulaires et de relance pour porter le taux de formulaires KYC à jour à >70% et le taux de soumission à 100%	Référents Resp. LCB/FT/FP	Continu	Lancé depuis mai 2025
3	Formation du personnel concerné sur LCB/FT/FP, ABR et nouveautés : vérification sanctions dans le workflow KYC avec preuve documentée. processus de vérification et de reporting au CNLT.	Resp. LCB/FT/FP RH	T1/T2 2026	À planifier
4	Finaliser et documenter la cartographie des risques ABR de la NASR, en s'appuyant sur les ENR 2024 et les données KYC internes.	Resp. LCB/FT/FP	T1 2026	En cours
5	Renforcer le contrôle qualité des dossiers KYC en ciblant les audits sur les partenaires à risque élevé et en vérifiant systématiquement la trace de la consultation des listes de sanctions.	Resp. LCB/FT/FP	Continu	À planifier

CONCLUSION

Le dispositif de conformité LCB/FT de la NASR a posé des bases solides avec une collecte KYC généralisée. **Cependant, l'évolution réglementaire de 2024-2025, avec l'introduction du FP et des obligations strictes de sanctions, représente un changement d'échelle.**

L'audit révèle un **écart important entre le cadre formel nouvellement établi (politique, annexes) et sa mise en œuvre opérationnelle complète**. Les priorités absolues sont la mise à jour du cadre interne de LCB/FT/FP, l'augmentation **significative du taux de KYC à jour**, et la **formation** du personnel.

La NASR dispose des outils et de la feuille de route pour atteindre un niveau de conformité robuste et proportionné au risque sectoriel « relativement faible ». La mise en œuvre diligente du plan d'action ci-dessus sera déterminante.

Fait à Nouakchott, le 08/01/2026
Pour le Responsable LCB/FT/FP